

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



27 MARS 2018

N° 28

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 12,
- Sportivité semaine 12,
- Trésorerie,
- Litiges,
- Arbitrage,
- Sanctions,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 14 à 16.
- Challenge de la Sportivité

SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNIONDE LA COMMISSION

Lundi 26 Mars 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FSGT 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.


Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS** des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

 Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

① ① RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

① ① SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

① ② RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES



IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ALTRAN : jusqu'au 03/04 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 03/04 (2 joueurs)

FC POTO : jusqu'au 03/04 (3 joueurs)

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 10/04 (3 joueurs)



RETOUR DES LICENCES AVALIDER (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir du 07/11 (5 joueurs)

DYNAMO AGAFOUS : à partir du 09/01 (1 joueur)

FONBO FC : à partir du 27/03 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 21/11 (1 joueur) et à partir du 23/01 (1 joueur)

NEW TEAM : à partir du 24/10 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

RESULTATS

SEMAINE 12 DU 19/03/18 AU 23/03/18

Division: Honneur - Journée 13 retour

DYNAMO AGAFOUS FC	0	-	3	AC2L	F
ALTRAN FOOT	6	-	3	ASCA	
FSGT AUCAMVILLOISE	3	-	1	NEW TEAM	
AS ST LOUP CAMMAS	3	-	0	SB SPORT FC	F

Exempt : FORZA VIOLA FC

Division: Promotion Honneur - Journée 13 retour

TOLOSA FOOT SYSTEM	1	-	6	IO TEAM	
US CAF	3	-	3	SOPRA FOOT	
DYNAMO FC	3	-	0	AS DRT	
ATHLETICO TOLOSA C	2	-	4	TOULOUSE SA	
VIEILLES CANAILLES	5	-	2	USA FOOT	








Coupe de la Ligue : 1/4 de finale

AJ SAINT EXUPERY	2	-	2	US LABEGE	
Tirs au but	1	-	1		
<i>AJ SAINT EXUPERY qualifié au tirage au sort, suite à la coupure d'éclairage</i>					
FC POTO	4	-	2	MECAPROTEC FC	
SHADOCKS SEILH	2	-	1	PASPORT	
USEMA COLOMIERS	7	-	1	ASEAT	

RATTRAPAGE

Division: Promotion Excellence - Journée 9 retour (du 12/03/18)

FA ROQUES	1	-	2	ATHLETICO TOLOSA A	
-----------	---	---	---	--------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :AS DRT.

SPORTIVITE SEMAINE 12

UNE sortie temporaire, **QUATRE** avertissements et **UNE** exclusion pour **10** rencontres arbitrées.

TRESORERIE

Les clubs suivants doivent prendre contact **de toute urgence** avec le responsable des licences (Jean-Claude LECRU au 0680710310) ou passer au Comité le lundi à partir de 17h00 pour mise à jour de leur trésorerie "licences":

DYNAMO FC et DYNAMO AGAFOUS FC.

Ces équipes n'ayant pas régularisé leur trésorerie licences, ellesont leurs rencontres **perdues par pénalité, à compter du 20 mars** et jusqu'à la mise à jour de leur trésorerie.

LITIGES

Rencontre DYNAMO FC / AS DRT du 21/03/18 – Promotion Honneur – Journée 13 retour:

L'équipe DYNAMO FC, n'étant pas à jour de sa « trésorerie licences », la sous commission en application du règlement (**Art 31 - §A – 1**), décide :

- **Match perdu par pénalité à DYNAMO FC**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre.

AS DRT conserve le résultat acquis sur le terrain.

**Rencontre DYNAMO AGAFOUS FC / AC2L du 22/03/18 – Promotion Honneur –
Journée 13 retour:**

L'équipe DYNAMO AGAFOUS FC, n'étant pas à jour de sa « trésorerie licences », la sous commission en application du règlement (**Art 31 - §A – 1**), décide :

- **Match perdu par pénalité à DYNAMO AGAFOUS FC**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre.

AC2L conserve le résultat acquis sur le terrain.

ARBITRAGE

Les arbitres BIGOU Julien et MASSOULARD Laurent doivent faire parvenir de toute urgence une photo pour leur carte d'arbitre.

Le stage Régional des arbitres aura lieu les 6 et 7 avril, à la salle Capitany à Colomiers. Si des joueurs ou responsables d'équipes veulent y participer, vous serez les bienvenus. Inscrivez-vous auprès de la commission.

SANCTIONS

Rencontre FSGT AUCAMVILLOISE / NEW TEAM du 21/03/18 – Promotion Honneur – Journée 13 retour:

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" **–AVERTISSEMENT –**
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 14/12/15 (**ART 32 – §B – f**),

RENARD Luigi, licence n°173000, (FSGT AUCAMVILLOISE)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/04/2018.**

Rencontre USEMA COLOMIERS / ASEAT du 21/03/18 – Coupe de la Ligue – Quart de finale:

Pour "*TACLE IRREGULIER*" **– AVERTISSEMENT –**
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 14/12/15 (**ART 32 – §B – f**),

BERNAULT Cédric, licence n°385634, **capitaine**, (ASEAT)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 02/04/2018.**

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



Terrain synthétiques du Stadium: Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:
le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.



Terrain utilisé par USEMA COLOMIERS: A partir du 11 avril et pendant quelques temps, l'USEMA COLOMIERS jouera au stade André Roux, sur terrain en herbe. L'entrée se fait par l'allée de la Colombe (nouveau cimetière). L'horaire reste toujours à **20h00**.

SEMAINE 14 DU 03/04/2018 AU 06/04/2018

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN: 1/4 DE FINALE

FSGT AUCAMVILLOISE	DYNAMO FC	Lardenne Synthé	Me 04/04	19h45
PASPORT	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Je 05/04	19h45
VIEILLES CANAILLES ou ASC CNES	AC2L	Remis		
USEMA COLOMIERS	TOULOUSE SA	Capitany Synthé	Me 04/04	20h00

COUPE DE PRINTEMPS: 1/4 DE FINALE

US CAF	ATHLETICO TOLOSA A	Struxiano Synthé	Me 04/04	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	GRASILIENS-TCMS	Sordelo Hb	Me 04/04	19h45
MISTRAL P.L.	NEW TEAM	La Ramée St.	Je 05/04	19h45
ALTRAN FOOT	FC POTO ou FA ROQUES	Remis		

COUPE OCCITANE: 1/2 FINALE

SB SPORT FC	IO TEAM	Sordelo St.	Me 04/04	19h45
FC POTO	USEMA COLOMIERS	Remis		

RATTRAPAGES

Coupe de la Haute-Garonne: Huitièmes

VIEILLES CANAILLES	ASC CNES	Sordelo St.	Je 05/04	19h45
--------------------	----------	-------------	----------	-------

Coupe de Printemps: Huitièmes

FC POTO	FA ROQUES	Cazal Lapujade Syn.	Me 04/04	19h45
---------	-----------	---------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 11 retour (du 14/02/18)

ASCA	DYNAMO AGAFOUS FC	Beaupuy	Me 04/04	20h15
------	-------------------	---------	----------	-------

MATCH AVANCE

Division : Promotion Honneur - Journée 16 retour (du 16/04/18)

ATHLETICO TOLOSA C SOPRA FOOT La Ramée St. Me 04/04 19h45

SEMAINE 15 DU 09/04/2018 AU 13/04/2018

Division : Excellence – Journée 11 retour

SHADOCKS SEILH	AJ SAINT EXUPERY	Seilh synthé	Ve 13/04	20h45
ATHLETICO TOLOSA B	ASC CNES	M. Cerdan St.	Lu 09/04	19h45
USEMA COLOMIERS	PASPORT	André Roux hb	Me 11/04	20h00
US LABEGE	ASEAT	Labège Innop. Synthé	Lu 09/04	20h15

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour

SCLE FOOT	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Je 12/04	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	MISTRAL P.L.	La Ramée St.	Je 12/04	19h45
FA ROQUES	FC POTO	Roques	Lu 09/04	20h30
FONBO FC	SHAKHTAR TOLOSA	Stadium Taton Syn	Lu 09/04	19h45

Division : Honneur – Journée 15 retour

FORZA VIOLA FC	DYNAMO AGAFOUS FC	Stadium Taton Synthé	Je 12/04	20h15
AC2L	FSGT AUCAMVILLOISE	La Ramée Synthé	Ve 13/04	19h45
SB SPORT FC	ALTRAN FOOT	La Ramée St.	Lu 09/04	19h45
NEW TEAM	ASCA	Remis		

Exempt. AS ST LOUP CAMMAS



AS ST LOUP CAMMAS et **NEW TEAM** jouent un match de rattrapage!!!!

Division : Promotion Honneur – Journée 15 retour

TOULOUSE SA	IO TEAM	Sordelo St.	Je 12/04	19h45
AS DRT	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo Hb	Me 11/04	19h45
USA FOOT	SOPRA FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 11/04	20h45
DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St.	Me 11/04	19h45
US CAF	LES VIEILLES CANAIL.	Cosec Mirail Synthé	Me 11/04	19h45

Match de Présélection :

SELECTION 31	ASCA	Lardenne Synthé	Me 11/04	19h45
--------------	------	-----------------	----------	-------

RATTRAPAGE

Division : Honneur - Journée 11 retour (du 15/02/18)

AS ST LOUP CAMMAS	NEW TEAM	St Loup Cammas	Je12/04	20h15
-------------------	----------	----------------	---------	-------

SEMAINE 16 DU 16/04/2018 AU 20/04/2018



IMPORTANT SEMAINE COMPLETE DE CHAMPIONNAT PENDANT LA PREMIERE SEMAINE DE VACANCES SCOLAIRES.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

AU 27 MARS 2018

	EQUIPES	POINTS	MATCHS	CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS	CARTONS JAUNES	DOUBLES CARTONS JAUNES	CARTONS ROUGES	
1 ^{er}	SOPRA FOOT	5	20	1	0	0	2	0	0	0
2°	ATHL. TOLOSA A	5,6	18	1	0	0	2	0	0	0
3°	US CAF	6,1	13	0	0	0	2	0	0	0
4°	MISTRAL PL	6,6	18	2	0	0	0	0	0	0
5°	TOLOSA FOOT SYS.	6,8	14	1	0	0	0	0	0	0
6°	ATHL. TOLOSA B	8,2	16	1	0	0	2	0	0	0
7°	IO TEAM	8,2	16	1	0	0	3	0	0	0
8°	USEMA COLOMIERS	8,3	19	2	0	0	3	0	0	0
9°	SCLE FOOT	8,8	14	1	0	0	1	0	0	0
10°	VIEILLES CANAILLES	10,7	11	0	0	0	4	0	0	0
11°	ATHL. TOLOSA C	11,2	16	0	0	0	5	0	0	0
12°	AS DRT	11,5	15	2	0	0	2	0	0	0
13°	ASCA	11,8	14	0	0	1	3	0	0	0
14°	FC POTO	11,8	14	0	0	0	5	0	0	0
15°	MECAPROTEC FC	12,5	15	1	0	1	2	0	0	0
16°	AJ ST EXUPERY	13	20	1	0	0	6	0	0	0
17°	FONBO FC	15,8	14	2	0	0	3	0	0	0
18°	SB SPORT FC	15,8	14	0	0	0	0	0	0	1
19°	ASC CNES	15,9	17	3	0	0	6	0	0	0
20°	USA FOOT	16,9	17	4	0	0	6	0	0	0
21°	NEW TEAM	18,8	14	7	0	0	4	0	0	0
22°	DYNAMO FC	19,9	17	1	0	0	8	0	0	0
23°	ALTRAN FOOT	21,5	15	3	0	0	6	1	0	0
24°	FA ROQUES	21,9	17	3	0	0	8	0	0	0
25°	ASEAT	22,3	19	2	0	0	10	0	0	0
26°	SHADOCKS SEILH	22,6	18	2	0	0	5	0	0	1
27°	FSGT AUCAMVILL.	23,6	18	2	0	0	7	0	1	0
28°	TOULOUSE SA	23,9	17	5	0	0	4	0	0	1
29°	PASPORT	25	20	1	0	0	12	0	0	0
30°	FORZA VIOLA FC	27,5	15	4	0	0	10	0	0	0
31°	AS ST LOUP CAMMAS	28,5	15	5	0	1	9	0	0	0
32°	SHAKHTAR TOLOSA	34,2	16	1	0	0	5	0	0	2
33°	US LABEGE	34,3	19	2	0	0	15	0	0	0
	DYN. AGAFOUS FC	13,1	13	3	0	0	1	0	0	0
	AC2L	43,3	9	2	0	0	3	0	0	2

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



4 AVRIL 2018

N° 29

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 13,
- Sportivité semaine 13,
- Rectificatif litige,
- Arbitrage,
- Sanctions,
- Calendrier semaines 15 et 16.

SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNIONDE LA COMMISSION

Mardi 3 Avril 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FSGT 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

❷ onglet : « en cas d'accident ».

❸ télécharger le document en format pdf.

❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.


Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS** des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

 Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

① ① RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

① ① SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

① ② RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES



IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 10/04 (3 joueurs)



RETOUR DES LICENCES AVALIDER (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir du 07/11 (5 joueurs)

ALTRAN : à partir du 03/04 (1 joueur)

DYNAMO AGAFOUS : à partir du 09/01 (1 joueur)

FONBO FC : à partir du 27/03 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 21/11 (1 joueur) et à partir du 23/01(1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 03/04 (2 joueurs)

NEW TEAM : à partir du 24/10 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

RESULTATS

SEMAINE 13 DU 26/03/18 AU 31/03/18

Division: Excellence - Journée 10 retour

SHADOCKS SEILH	2	-	4	ASEAT	
PASPORT	5	-	0	ATHLETICO TOLOSA B	
US LABEGE	3	-	4	AJ SAINT EXUPERY	
USEMA COLOMIERS	4	-	1	ASC CNES	

Division: Promotion Excellence - Journée 10 retour

SCLE FOOT	1	-	4	FC POTO	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	1	FONBO FC	
MECAPROTEC FC	6	-	1	FA ROQUES	
MISTRAL P.L.	5	-	1	SHAKHTAR TOLOSA	


Division: Honneur - Journée 14 retour

FORZA VIOLA FC	1	-	3	AS ST LOUP CAMMAS	
AC2L	0	-	3	ASCA	F

DYNAMO AGAFOUS FC	0	-	3	ALTRAN FOOT	F
FSGT AUCAMVILLOISE	5	-	1	SB SPORT FC	








Exempt : NEW TEAM

Division: Promotion Honneur - Journée 14 retour

SOPRA FOOT	2	-	0	TOLOSA FOOT SYSTEM	
AS DRT	4	-	2	US CAF	
IO TEAM	2	-	1	ATHLETICO TOLOSA C	
TOULOUSE SA	0	-	2	LES VIEILLES CANAILLES	
USA FOOT	4	-	4	DYNAMO FC	

Coupe de France Auguste Delaune : Huitième de finale

US LABEGE	1	-	4	AS MARGERAY (13)	
-----------	---	---	---	------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 13

DEUX sorties temporaires et **DIX** avertissements pour **14** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF LITIGE

Rencontre DYNAMO FC / AS DRT du 21/03/18 – Promotion Honneur – Journée 13 retour:

L'équipe DYNAMO FC, ayant bien pris contact avec le responsable des licences, est remise dans ses droits, (victoire 3 à 0 contre AS DRT).

ARBITRAGE

L'arbitre BIGOU Julien doit faire parvenir de toute urgence une photo pour sa carte d'arbitre.

Le stage Régional des arbitres aura lieu les 6 et 7 avril, à la salle Capitany à Colomiers. Si des joueurs ou responsables d'équipes veulent y participer, vous serez les bienvenus. Inscrivez-vous auprès de la commission.

SANCTIONS

Rencontre PASPORT / ATHLETICO TOLOSA B du 26/03/18 – Excellence – Journée 10 retour:

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" –AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/12/17 (**ART
32 – §B – f**),
BAQUE Sébastien, licence n°318917, (ATHLETICO TOLOSA B)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 09/04/2018.

Rencontre US LABEGE / AJ SAINT EXUPERY du 26/03/18 – Excellence – Journée 10 retour:

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" –AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 12/12/17 (**ART
32 – §B – f**),
RIGONI Guillaume, licence n°209468, (AJ SAINT EXUPERY)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 09/04/2018.

Rencontre ATHLETICO TOLOSA A / FONBO FC du 26/03/18 – Promotion Excellence – Journée 10 retour:

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" –AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 12/03/18 (**ART
32 – §B – f**),
BRESIL Paul, licence n°665860, (FONBO FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 09/04/2018.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



Terrains synthétiques du Stadium: Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:

le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.



Terrain utilisé par USEMA COLOMIERS: A partir **du 11 avril** et pendant quelques temps, l'USEMA COLOMIERS jouera au stade André Roux, sur terrain en herbe. L'entrée se fait par l'allée de la Colombe (nouveau cimetière). L'horaire reste toujours à **20h00**.

SEMAINE 15 DU 09/04/2018 AU 13/04/2018

Division : Excellence – Journée 11 retour

SHADOCKS SEILH	AJ SAINT EXUPERY	Seilh synthé	Ve 13/04	20h45
ATHLETICO TOLOSA B	ASC CNES	M. Cerdan St.	Lu 09/04	19h45
USEMA COLOMIERS	PASPORT	André Roux Hb	Me 11/04	20h00
US LABEGE	ASEAT	Labège Innop. Synthé	Lu 09/04	20h15

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour

SCLE FOOT	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Je 12/04	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	MISTRAL P.L.	La Ramée St.	Je 12/04	19h45
FA ROQUES	FC POTO	Roques	Lu 09/04	20h30
FONBO FC	SHAKHTAR TOLOSA	Stadium Taton Syn	Lu 09/04	19h45

Division : Honneur – Journée 15 retour

FORZA VIOLA FC	DYNAMO AGAFOUS FC	Stadium Taton Synthé	Je 12/04	20h15
AC2L	FSGT AUCAMVILLOISE	La Ramée Synthé	Ve 13/04	19h45
SB SPORT FC	ALTRAN FOOT	La Ramée St.	Lu 09/04	19h45
NEW TEAM	ASCA	Remis		

Exempt: AS ST LOUP CAMMAS



AS ST LOUP CAMMAS et **NEW TEAM** jouent un match de rattrapage!!!!

Division : Promotion Honneur – Journée 15 retour

TOULOUSE SA	IO TEAM	Sordelo St.	Je 12/04	19h45
AS DRT	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo Hb	Me 11/04	19h45
USA FOOT	SOPRA FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 11/04	20h45
DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St.	Me 11/04	19h45
US CAF	LES VIEILLES CANAIL.	Cosec Mirail Synthé	Me 11/04	19h45

Match de Présélection :

SELECTION 31	ASCA	Lardenne Synthé	Me 11/04	19h45
--------------	------	-----------------	----------	-------

RATRAPAGE

Division : Honneur - Journée 11 retour (du 15/02/18)

AS ST LOUP CAMMAS NEW TEAM St Loup Cammas Je 12/04 20h15

SEMAINE 16 DU 16/04/2018 AU 20/04/2018

Division : Excellence – Journée 12 retour

ASC CNES	SHADOCKS SEILH	Stadium Taton Syn	Lu 16/04	19h45
AJ SAINT EXUPERY	ATHLETICO TOLOSA B	Struxiano Synthé	Me 18/04	19h45
ASEAT	USEMA COLOMIERS	Ceat Oran	Ve 20/04	20h30
PASPORT	US LABEGE	Cazal Lapujade	Lu 16/04	19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour

MISTRAL P.L.	SCLE FOOT	Lardenne Synthé	Me 18/04	19h45
MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA A	Muret Auriol	Lu 16/04	20h00
SHAKHTAR TOLOSA	FC POTO	La Ramée Synthé	Ve 20/04	19h45
FA ROQUES	FONBO FC	Roques	Lu 16/04	20h30

Division : Honneur – Journée 16 retour

NEW TEAM	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 19/04	20h15
ALTRAN FOOT	AC2L	Blagnac Baradels Syn	Je 19/04	20h45
AS ST LOUP CAMMAS	FSGT AUCAMVILLOISE	St Loup Cammas	Je 19/04	20h15
SB SPORT FC	DYNAMO AGAFOUS FC	M. Cerdan St.	Lu 16/04	19h45

Exempt. ASCA

Division : Promotion Honneur – Journée 16 retour

LES VIEILLES CANAIL.	IO TEAM	Sordelo Hb	Je 19/04	19h45
US CAF	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo St.	Je 19/04	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	SOPRA FOOT	Sordelo St.	Me 18/04	19h45
DYNAMO FC	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me 18/04	19h45
AS DRT	USA FOOT	La Ramée St.	Lu 16/04	19h45